

**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	31 août 2023	Préavis 03/2023
Objet :	Adoption du budget 2024	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 17, chiffre 5, du statut de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, nous avons l'avantage de vous soumettre pour adoption le budget 2024, tel que soumis au Comité directeur de l'association.

La Ville d'Yverdon-les-Bains en qualité de commune boursière a établi le budget sous la rubrique 11100 – Coût de la police régionale – par extrait de ses comptes. Nous vous présentons dès lors, ci-après, l'ensemble détaillé de ces rubriques qui permettent d'assurer l'équilibre financier, tel que défini à l'article 33 dudit statut.

Le budget 2024 de la Police Nord Vaudois se présente sous une forme différente des années précédentes. Ce changement fait suite à l'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2 (auparavant MCH1) par la Ville d'Yverdon-les-Bains, à partir du budget 2024. Afin de faciliter la comparaison avec les années précédentes, les caractéristiques du budget 2024 sous le modèle MCH2 ont été complétées avec l'ancienne numérotation des comptes MCH1.

Globalement, l'association présente une légère augmentation de charges de près de CHF 260'000.00 par rapport au budget 2023 (+2%). Les recettes projetées progressent également de CHF 285'000.00 (+11%). La charge globale pour les Communes partenaires est en définitive réduite à un total de CHF 308'500.00 contre CHF 315'400.00 en 2023 (-2%).

I. Caractéristiques du budget 2024

Salaires et charges sociales

3010.00 à 3059.00

MCH1 : 3011.00 à 3050.00

Le poste des traitements, cumulé avec celui des charges sociales, est en augmentation de CHF 150'640.00 par rapport au budget 2023 (+1%). Cela s'explique par l'adaptation de la rémunération à l'inflation et aux augmentations statutaires.

Avec le modèle comptable MCH2, de nouveaux comptes font leur apparition et sont désormais visibles séparément des autres postes de traitement : 3049.00 – Piquets et permanences, 3059.00 – PC famille.

Matériel de bureau **3100.00**

MCH1 : 3109.00

Le montant de CHF 15'000.00 pour le financement des campagnes de prévention coordonnées (Canton de Vaud) et la police de proximité est déplacé sous le nouveau compte 3102.10 – Actions de communication.

Meubles et appareils de bureau **3110.00**

MCH1 : 3111.00

Les coûts concernant l'achat de matériel informatique sont désormais comptabilisés sous le poste 3113.00 – Matériel informatique.

Achats matériel, machines et outillage **3111.00**

MCH1 : 3116.00

L'augmentation de ce poste de CHF 35'000.00 (+17%) concerne plusieurs acquisitions : L'achat de tasers et de bodycams selon la nouvelle doctrine d'engagement au sens de la LOPV. Le coût des bodycams de CHF 22'200.00 comprend 6 caméras mais aussi les frais d'installation d'un serveur pour l'enregistrement et le traitement des images. Des gilets pare-balles arrivés en fin de cycle suivant les indications du fournisseur doivent également être remplacés selon un plan de renouvellement établi sur 4 ans (CHF 15'000.00 par an). Enfin, l'achat d'un Scooter-Roll Tester pour le contrôle des trottinettes de CHF 10'000.00 est prévu sur 2024.

Matériel informatique **3113.00**

MCH1 : -

Le déploiement du projet cantonal Odyssée a pour conséquence le remplacement des PC fixes par des ordinateurs portables pour un montant de CHF 22'500.00.

Frais de mise en fourrière **3130.07**

MCH1 : 3188.03

La baisse de CHF 10'000.00 par rapport à l'année 2023 correspond à un ajustement relatif à la diminution du nombre de mises en fourrière ces dernières années. L'émolument perçu pour les mises en fourrière sous le compte 4210.03 a été adapté en conséquence (- CHF 7'000.00).

Honoraires conseillers externes, experts **3132.00**

MCH1 : 3185.00

Ce poste de dépense est en augmentation de CHF 16'000.00 (+12%) par rapport au budget 2023. Cette différence provient d'une augmentation des mandats externes en matière d'analyses sécuritaires. Les frais pour les ouvertures forcées ont également été adaptés selon la charge effective constatée les années précédentes (- CHF 10'000.00).

Informatique, frais d'entretien et de maintenance **3133.00, 3153.00, 3158.00 & 3158.01**

MCH1 : 3156.00

Les charges d'entretien et de maintenance pour le matériel et les logiciels informatiques sont désormais réparties dans les quatre comptes ci-après :

- 3133.00 – Charges d'utilisations informatiques (maintenance des applications métier police)
- 3153.00 – Entretien informatique et matériel (matériel de vidéosurveillance, affranchisseuse)
- 3158.00 – Maintenance site Internet (site web www.policenv.ch)
- 3158.01 – Maintenance de logiciels, licences (maintenance radars)

Amortissements planifiés **3300.40 et 3300.60**

MCH1 : 3313.00

Les amortissements sont désormais séparés en deux comptes :

- 3300.40 – Amortissements planifiés, terrains bâtis et aménagements PA
- 3300.60 – Amortissements planifiés, biens meubles PA

L'amortissement de CHF 11'110.00 pour les machines, mobilier, véhicules figure désormais sous le compte 3300.40.

Sur le compte 3300.60, l'amortissement d'un crédit d'investissement de CHF 500'000.00 pour l'équipement de carrefours à feux avec des systèmes de surveillance automatique du trafic (radars) s'élèvera pour 2024 à CHF 51'000.00 contre CHF 25'000.00 en 2023.

Imputations internes prestations de service **3910.00**

(prestations fournies par la Ville d'Yverdon-les-Bains)

MCH1 : 3902.00

La Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition son Service des ressources humaines pour la gestion du personnel PNV, sans contrepartie financière (art. 25, let. c). Les autres prestations entrent dans les coûts de l'association comme suit :

	2023	2024
- Centrale-réception	419'500.00	417'100.00
- Véhicules et garage	285'700.00	268'600.00
- Gestion des amendes	148'100.00	179'400.00
- Gestion informatique	60'000.00	60'000.00
- Gestion contentieux et comptabilité	40'000.00	40'000.00
- Total des prestations	CHF 953'300.00	CHF 965'100.00

Le volume projeté des contraventions sur le budget 2024 engendre une charge supplémentaire liée à la gestion des amendes. Cela représente une augmentation de CHF 31'300.00 (+21%). Cet excédent est en partie compensé par la diminution des imputations pour les véhicules et garage ainsi que la centrale-réception (- CHF 19'500.00 au total pour ces deux éléments). Dès lors, l'augmentation des imputations internes s'élève à CHF 11'800.00 (+1%) par rapport à 2023.

Facturation de services à des tiers**4240.00**

MCH1 : 4356.00

La diminution de CHF 10'000.00 correspond à l'adaptation pour les ouvertures forcées sur le compte de charge 3132.00 – Honoraires conseillers externes, experts.

Amendes**4270.00 et 4270.01**

MCH1 : 4370.00 et 4370.01

Le volume global d'amendes d'ordre a été planifié avec une hausse de CHF 300'000.00 (+16%), en prévision de l'installation de systèmes de surveillance automatique du trafic (radars) sur deux nouveaux carrefours.

Facturation aux communes de PNV**4612.03**

MCH1 : 4521.02

Un montant de CHF 30'000.00 – à déduire avant la répartition entre communes – concerne les prestations proposées en option aux communes membres de l'association intercommunale. Ces prestations supplémentaires feront l'objet d'une facturation sur la base de contrats de droit administratif.

II. Charges et recettes par nature

Rubriques Comptes		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Comptes	Charges	Revenus
11100	Coût de la Police régionale	14'605'280	14'605'280	14'346'300	14'346'300	13'065'226	13'065'226
3000.10	Jetons de présence	25'000		25'000		22'446	
3010.00	Salaires du personnel administratif et exploitation	9'140'310		9'187'690		8'364'478	
3010.10	Salaires du personnel des auxiliaires	15'630		15'240		8'390	
3049.00	Piquets et permanences	205'000					
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	601'460		606'290		549'067	
3052.00	Caisse de pension	1'549'240		1'561'070		1'309'579	
3053.00	Assurances accidents	38'850		29'560		26'809	
3054.00	Cotisations patronales AF	255'570		260'440		227'953	
3059.00	PC famille	5'630					
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	529'600		529'100		370'160	
3099.00	Autres charges de personnel	39'200		34'200		35'587	
3100.00	Matériel de bureau	23'500		53'500		56'823	
3102.00	Imprimés, publications	11'300		11'300		10'950	
3102.10	Actions de communication	15'000					
3110.00	Meubles et appareils de bureau	30'500		47'000		158'348	
3111.00	Achats matériel, machines et outillage	205'650		170'500		158'360	
3113.00	Matériel informatique	32'500					
3130.07	Frais de mise en fourrière	20'000		30'000		15'768	
3130.32	Frais de ports	10'000		8'000		14'157	
3132.00	Honoraires conseillers externes, experts	149'600		133'600		176'569	
3133.00	Charges d'utilisations informatiques	154'300					
3134.00	Primes d'assurances	1'510		1'300		1'301	
3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	12'000		13'000		16'784	
3153.00	Entretien informatique et matériel	15'600					
3158.00	Maintenance site internet	5'000					
3158.01	Maintenance de logiciels, licences	24'000		203'300		192'388	
3160.00	Loyers et bail à ferme des biens-fonds					40'000	
3170.00	Frais de déplacement et autres frais	10'000		10'000		11'350	
3300.40	Amortissements planifiés, terrains bâtis et aménagements PA	11'110					
3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	65'100		36'110		24'260	
3910.00	Imputations internes prestations de service	965'100		953'300		888'367	
3920.00	Imputations internes fermage, loyers, frais d'utilisation	436'200		425'300		383'532	
3940.00	Imputations internes intérêts et charges financières théoriques	1'820		1'500		1'800	
4210.03	Emoluments de mise en fourrière		23'000		27'000		22'553
4240.00	Facturation des services à des tiers		195'000		205'000		175'275
4260.00	Remboursement de frais						15'007
4270.00	Amendes		500'000		500'000		282'493
4270.01	Amendes radar		2'200'000		1'900'000		1'999'228
4612.03	Facturation aux communes de PNV		338'500		315'300		1'990'467
4910.01	Part. Yverdon coût Police régionale		11'348'780		11'399'000		8'580'203

III. Conclusion

En résumé, le budget 2024 se présente ainsi :

Total des charges	14'605'280.00 (+2%)
Total des recettes	- 2'948'000.00 (+11%)
<hr/>	
Montant à charge des Communes membres	11'657'280.00 (-1%)

La répartition s'opère en fonction de la valeur de deux points d'impôts pour les Communes périphériques, la Ville d'Yverdon-les-Bains prenant intégralement en charge le surplus.

Contribution Chamblon	37'800.00	-17%
Contribution Cheseaux-Noréaz	68'400.00	-8%
Contribution Ependes	19'700.00	0%
Contribution Method	41'700.00	+10%
Contribution Pomy	53'600.00	-4%
Contribution Suchy	43'200.00	+6%
Contribution Suscévaz	11'500.00	-16%
Contribution Treycovagnes	32'600.00	+6%
Contribution Yverdon-les-Bains	11'348'780.00	<1%

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS

sur proposition du Comité Directeur,

entendu le rapport de la Commission de gestion

décide

Article 1 : le budget 2024 de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adopté tel que présenté.

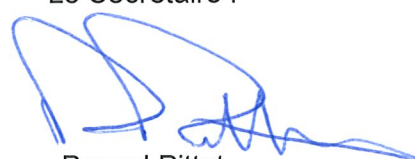
AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président :



Christian Weiler

Le Secrétaire :



Pascal Pittet

Annexe :

1. Répartition par Commune

Annexe n° 1

Total des charges	14'605'280
Total des recettes avant répartition	2'948'000
	<u>11'657'280</u>

	Nbre hab. au 31.12.22	Coef.	Nbre hab. pondéré	Valeur point d'impôt (2022)	Répartition des coûts de la région	Budget 2024 Arrondi	<i>Budget 2023 Arrondi</i>
Chamblon	567			18'890	37'780	37'800	44'400
Cheseaux-Noréaz	734			34'180	68'359	68'400	73'800
Ependes	372			9'826	19'652	19'700	19'700
Method	684			20'854	41'708	41'700	37'400
Pomy	868			26'783	53'565	53'600	55'800
Suchy	671			21'603	43'206	43'200	40'500
Suscévoz	220			5'749	11'498	11'500	13'300
Treycovagnes	520			16'307	32'613	32'600	30'500
					308'382	308'500	315'300
Yverdon-les-Bains	29'877	6	179'262	780'595	11'348'898	11'348'780	11'399'000
	34'513		179'262		11'657'280	11'657'280	11'714'300

Pondération de la population

0 - 1000	2
1000 - 5000	3
5000 - 10000	4.5
10000 - 40000	6